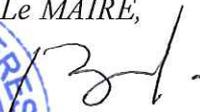




Bruyères, le 2 Mars 2018

**LE CONSEIL MUNICIPAL SE REUNIRA
AU SALON DE L'HÔTEL DE VILLE
LE JEUDI 8 MARS 2018 à 20 H 00**

- * Décisions prises par le Maire dans le cadre de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales*
- * Finances – VOSGES FM – Demande de subvention exceptionnelle*
- * Finances – Cimetière Espace cinéraire – Tarifs*
- * Administration générale – Passation de convention d'occupation du domaine communal*
- * Administration générale – Passation d'une convention avec l'Association 30 millions d'amis et l'Association ASCA*
- * Urbanisme – Acquisition d'une parcelle boisée*
- * Intercommunalité – Communauté de Communes de Bruyères, Vallons des Vosges – Désignation d'un représentant au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes de Bruyères, Vallons des Vosges*
- * Intercommunalité – Communauté de Communes de Bruyères, Vallons des Vosges – Attribution de compensation provisoire*
- * Intercommunalité – Communauté de Communes de Bruyères, Vallons des Vosges – Modifications statutaires*
- * Questions diverses*

Le MAIRE,

Yves BONJEAN

